

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: stationnement 26 rue du Montot

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur BERTHOUX

CONSIDERANT : que pour permettre le stationnement des véhicules à l'occasion de travaux, il est nécessaire de réglementer le stationnement devant le 26 rue du Montot.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera autorisé devant le 26 rue du Montot pour deux véhicules.

Du 28 avril au 1 mai 2023.

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés par le demandeur porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Mr BERTHOUX

Arbois, le 20 avril 2023
La Maire

Valérie DEPIERRE

